

DECISION N° 99/24 /MINESEC DU 19 MARS 2024
portant nomination d'un responsable à titre intérimaire dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommée à titre intérimaire au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MENOUA

LYCEE DE FOMOPEA

Provisur par intérim : Madame AZAMBOU TSIAZE Honorine Monique Epse KENFACK, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 585 493-V, précédemment Censeur au Lycée Bilingue de Zenmeh, en remplacement de Monsieur NGUIMMO Gilbert.

Article 2.- En dehors des tâches qui lui sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, l'intéressée est soumise à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Le Délégué Régional des Enseignements Secondaires de l'Ouest ainsi que le Délégué Départemental de la Menoua sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 19 MARS 2024

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESSEN
- SG/DRH/DRES-OU
- SDACL/INTÉRESSÉE
- ARCHIVES/CHRONO

